



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 18797

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport thématique 2007 de la Défenseure des enfants concernant les adolescents en souffrance. La Défenseure des enfants préconise que soit rendue obligatoire la formation des médecins (généralistes, pédiatres, médecins scolaires, médecins des urgences...) au « référentiel d'observation à l'usage des médecins pour un repérage précoce : souffrances psychiques et troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent » élaboré en 2006 par la Fédération française de psychiatrie. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La précocité de la prise en charge des troubles psychiques des enfants et des adolescents est un objectif majeur des politiques de santé publique, décliné notamment dans le cadre du plan « Psychiatrie et santé mentale » 2005-2008. Dans cette perspective, un outil de repérage précoce des troubles du développement des enfants et des manifestations de souffrance psychique des adolescents a été élaboré en 2006 par la Fédération française de psychiatrie à la demande du ministère chargé de la santé à destination des professionnels de santé en contact avec ce public (médecins de PMI, de santé scolaire, médecins généralistes et médecins pédiatres). Le mode de diffusion qui a été retenu pour assurer un déploiement le plus large possible de ce référentiel est la formation de formateurs au plan national, chargés de relayer cette formation au plan départemental. Sept sessions de formations de formateurs ont ainsi été réalisées en 2007 au bénéfice de 148 professionnels de santé provenant de 20 régions et représentant 57 départements. Les médecins choisis pour assurer cette déclinaison locale de la formation au référentiel sont pour 45 % d'entre eux des psychiatres et pédopsychiatres, pour 35 % des médecins de l'éducation nationale et pour 20 % des médecins de PMI. Une évaluation des formations mises en oeuvre au niveau régional a été récemment réalisée et permettra d'orienter la poursuite de cet effort de formation et d'assurer son déploiement sur tout le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18797

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2025

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 834